

Lors de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2013, les points suivants ont été abordés.

Les Orientations budgétaires 2013 porteront sur l'entretien de l'existant, le Columbarium, l'achat d'une voiture pour les employés communaux et des travaux pour la salle polyvalente et la salle des fêtes.

La dotation de péréquation est passée de 28 755.00 € à 21 565.00 €.

La commune a perçu une subvention de 234.00 € du SDIS pour des tuyaux et des vêtements pour le CPINI.

La contribution financière de la commune au SDIS de l'Ain passe de 7 787.25 € en 2012 à 11 104.34 € en 2013

Le secrétariat de mairie passera de 32 h à 35 h hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2013.

Les travaux habituels ont été réalisés par les agents communaux : nettoyage des buses, des fossés et des lagunes, élagage, collecte des poubelles de l'école....

Concernant les travaux de raccordement à l'assainissement collectif les parcelles A 1245 et 1248 à la Croix de Massiat ainsi que les parcelles A 1155 p et 41p restent à faire.

Suite à la visite des chemins et des bâtiments communaux par les membres de la commission routes et chemins divers travaux seront à réaliser prochainement.

Un courrier du SDIS en date du 18/12/2012 a été reçu en mairie il informe de l'avis défavorable émis par la commission de sécurité concernant la salle polyvalente concernant la partie sécurité mais fait part de son favorable concernant la partie amiante de la salle, celle-ci en est dépourvue. Afin d'y remédier une consultation pour la maîtrise d'œuvre est lancée, le but étant de parvenir rapidement à une estimation du montant des travaux à effectuer et à leur planification.

Un courrier de réponse sera adressé à la Société TECHNIVAP réseaux d'extraction cuisine restaurant scolaire.

A l'école, un banc sera commandé pour les élèves et un paillason (pour le côté cour) sera acheté. Les enseignants ont demandé à la mairie d'abattre le mur entre le bureau de direction de la maternelle et la cuisine de l'école (cela ne sera pas possible en raison des problèmes de niveau et de raccord au sol).

Le piano de cuisine de la cantine sera remplacé.

Les conseillers et Monsieur le Maire ont effectué les dernières vérifications de la maquette du bulletin municipal.

Concernant le repas annuel des sapeurs-pompiers, quelques personnes souhaiteraient que l'on supprime le trou Chevrouti et qu'il soit remplacé par un plat supplémentaire.

L'avenant n°1 relatif aux travaux supplémentaires concernant les travaux de Génie civil pour l'alimentation du balisage des passages surélevés, de l'Eclairage Public sur la Mairie et du Parking communal existant situé sur le site ainsi que la régularisation des quantités du marché initial « Enfouissement des lignes Eclairage Public/Aménagement du centre bourg de Chevroux, a été approuvé à l'unanimité, le montant total de l'avenant n°1 est de 9 725.87 € HT soit 11 632.14 € TTC.

Le recensement de la population a commencé le 17 janvier 2013 il se terminera le 16 février 2013. La participation de tous les habitants de la commune est obligatoire.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la participation financière à la SPA de Lyon et du Sud-Est sise 25 quai Jean Moulin 69002 LYON de 0.35 € TTC par habitant et par an.

La commune de CHEVROUX Suisse a transmis sa dernière publication, les conseillers en prennent connaissance.

Une consultation sera lancée pour la reliure des registres d'état civil communaux.